

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Madame MODDE - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Carte scolaire - Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2022 - Avis du Conseil Municipal

Monsieur LEHENOFF expose :

Comme chaque année, Madame la Directrice académique des services départementaux de l'Éducation Nationale a fait connaître les modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2022, à l'issue du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 3 février 2022.

Il appartient au Conseil Municipal d'émettre un avis sur les mesures d'ouvertures et fermetures de classes pour les écoles de la Ville.

Les orientations prioritaires présentées par l'Éducation Nationale sont les suivantes :

Favoriser l'école inclusive,
Plafonner à 24 par classe les effectifs des grandes sections, des CP et des CE1,
Tenir compte de l'Indice de position sociale (IPS) des parents dans les choix effectués (ratio calculé selon une méthode de la DEPP et allant de 70 à 135 en Côte D'or et 115 sur Dijon),
Augmenter les temps de décharges de direction des directeurs d'école.

Selon les prévisions des directeurs d'école et malgré une baisse nationale de la natalité se traduisant par une baisse de près de 700 élèves scolarisés dans le premier degré en Côte D'Or, Dijon devrait compter 188 élèves de plus à la rentrée de septembre. C'est incontestablement le résultat du dynamisme de la métropole dijonnaise en matière de construction de logements.

Les mesures envisagées par la Direction Académique sont les suivantes :

1. Les mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée de septembre 2022

1.1 - Attributions d'emploi (au nombre de 3)

		Moyenne par classe après mesure
Montmuzard maternelle	7 ^{ème} classe	24.1
Champollion élémentaire	14 ^{ème} classe	15.6
Petit Bernard maternelle	5 ^{ème} classe	21.2

1.2 – Fermeture de classes (au nombre de 7)

1.2.1- Fermetures de classes (4)

		Moyenne par classe après mesure
Château de Pouilly maternelle	6 ^{ème} classe	26.6
Côteaux du Suzon élémentaire	7 ^{ème} classe	23.8
Ouest élémentaire	5 ^{ème} classe	22.8
Joséphine BAKER élémentaire	9 ^{ème} classe	24.3

1.2.2- Suppressions de postes provisoires attribués en 2021 (3)

		Moyenne par classe après mesure
Champollion maternelle (REP)	8 ^{ème} classe	22.3 (hors classes dédoublées et dispositif de moins de 3 ans)
Lamartine maternelle (REP)	7 ^{ème} classe	21.3 (hors classes dédoublées)
Lamartine élémentaire (REP)	11 ^{ème} classe	24 (hors classes dédoublées)

Au total, 3 ouvertures et 7 fermetures de classe sont comptabilisées.
Le solde ouvertures / fermetures est donc de - 4 classes.

A noter en outre :

La fermeture du poste dédié à l'accueil des enfants du voyage au groupe scolaire Mansart élémentaire (compensé par une ouverture de poste standard),

La confirmation de fermeture provisoire à Maladière maternelle

La suppression d'un équivalent temps plein destiné à la coordination du dispositif d'accompagnement scolaire des Havres d'enfants sur le quartier des Grésilles, classée REP (Réseau d'éducation prioritaire)

2. L'avis du Conseil Municipal

Il est proposé que le Conseil Municipal de :

- Émettre un avis favorable aux trois ouvertures de classes.
- Émettre un avis défavorable aux sept fermetures de classes et plus particulièrement pour celles des écoles Lamartine et Champollion, écoles situées en REP et dont les moyennes par classe après mesures ne favoriseront pas l'apprentissage des élèves dans un cadre optimal alors même que les publics accueillis nécessitent un accompagnement renforcé.
- Émettre un avis défavorable au retrait du poste de coordination du dispositif d'accès à la scolarisation des Havres d'enfants sur le quartier des Grésilles.
- Demander le réexamen des fermetures de classes, du retrait du poste de coordination des havres et des écoles qui ne bénéficient pas à ce stade d'ouvertures de classe mais dont les effectifs sont élevés comme les écoles Alain MILLOT maternelle et Montchapet élémentaire.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - émettre un avis favorable aux trois ouvertures de classes ;

2 - émettre un avis défavorable aux sept fermetures de classes ;

3 - émettre un avis défavorable au retrait du poste de coordination du dispositif d'accès à la scolarisation des Havres d'enfants sur le quartier des Grésilles ;

4 - demander le réexamen des fermetures de classes, du retrait du poste de coordination des havres et des écoles qui ne bénéficient pas à ce stade d'ouvertures de classe mais dont les effectifs sont élevés comme les écoles Alain MILLOT maternelle et MONTCHAPET élémentaire.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ